

CONTRAT SOCIAL DE LA FÉDÉRATION DÉMOCRATIQUE DE LA SYRIE DU NORD (EXTRAITS)

Nous, peuples du Rojava-Syrie du nord, incluant Kurdes, Arabes, Assyriens, Chaldéens, Turkmènes, Arméniens, Tchéchènes, Tcherkesses, Musulmans, Chrétiens, Yezidis et différentes doctrines confessionnelles, considérons que l'Etat-Nation a fait du Kurdistan, de la Mésopotamie et de la Syrie le cœur du chaos contemporain au Moyen-Orient et qu'il est à l'origine de terribles crises et de tragédies pour nos peuples.

Injuste avec les différentes composantes du peuple syrien, le régime tyrannique de l'Etat-nation a conduit à la destruction et à la fragmentation de la société. Pour mettre fin à ce chaos et faire face aux enjeux à la fois historiques, sociaux et nationaux en Syrie, le système fédéral démocratique est une solution optimale.

La Fédération Démocratique de la Syrie du Nord est fondée sur un principe géographique et une décentralisation politique et administrative ; elle fait partie de la Fédération de la Syrie Démocratique unie. Le système fédéral démocratique consensuel garantit la participation égalitaire de tous les individus et de tous les groupes sociaux à la discussion, à la décision et à la gestion collectives. Sur la base des principes de coexistence mutuelle et de fraternité entre les peuples, le système fédéral démocratique prend en considération les différences ethniques et religieuses de chaque groupe. Il garantit l'égalité de tous les peuples en droits et devoirs, respecte les chartes des droits de l'homme et préserve la paix nationale et internationale.

Au sein du système fédéral démocratique consensuel, toutes les catégories du peuple, en particulier les femmes et les jeunes, formeront leurs organisations et leurs institutions démocratiques. Le système fédéral démocratique garantit la libre pratique de toutes les activités politiques, culturelles et sociales et il permet à tous de jouir des bienfaits d'une vie libre et égale.

La Fédération Démocratique de la Syrie du Nord adopte dans son Contrat social les valeurs spirituelles et matérielles de la civilisation démocratique du Moyen-Orient. Ce document est approuvé par la libre volonté de toutes les composantes de la Syrie du Nord et il est en accord avec les principes de la nation démocratique.

Article 2 - La Fédération Démocratique de la Syrie du Nord est basée sur un système démocratique et écologique ainsi que sur la liberté de la femme.

Article 10 - La coexistence de tous les peuples et de tous les groupes de la Syrie du Nord s'établit au sein d'une société démocratique, libre et juste en conformité avec les principes de la nation démocratique porteurs de fraternité.

Article 11 - La Fédération Démocratique de la Syrie du Nord est fondée sur le principe de l'appropriation collective de la terre, de l'eau et de l'énergie ; elle adopte les principes de l'économie sociale et de l'industrie écologique ; elle interdit l'exploitation, le monopole ainsi que la transformation de la femme en objet ; elle apporte une couverture sociale et de santé à tous les individus.

Article 17 - La Fédération Démocratique de la Syrie du Nord respecte la déclaration internationale des droits de l'homme et toutes les chartes de droits de l'homme associées.

Article 18 - Le droit à la vie est un droit fondamental garanti par ce Contrat ; la peine capitale est interdite.

Article 23 - Chacun a le droit de participer à la vie politique, d'être candidat et d'être élu selon la loi.

Article 24 - Personne ne doit être insulté ou exclu sur la base d'une différence de couleur, de genre, de race, de religion ou de croyance.

Article 34 - L'éducation est gratuite à tous les niveaux. L'éducation élémentaire et intermédiaire sont obligatoires.

Article 48 - Les Communes - La Commune est la forme organisationnelle fondamentale de la démocratie directe. Au sein de son périmètre administratif et organisationnel, la Commune est une instance de gestion et de production de décision. A tous les niveaux de la prise de décision, la Commune fonctionne comme une Assemblée indépendante.